

socié à l'empire, après la réunion des deux peuples, fait bâtir des temples au soleil, à la lune, au feu, à la terre (1). Numa, Sabin comme Tatius, transporte à Rome ses dieux paternels. Il place dans son palais une lance, simulacre antique du dieu de la guerre (2). Il défend à ses sujets d'attribuer aux immortels la figure humaine (3). C'était une interdiction sacerdotale. Quand il y eut chez les Romains de la philosophie, ils firent honneur de cette prohibition de Numa à des idées philosophiques.

ce trophée au pied d'un vieux chêne adoré par les bergers, et consacra cette place à une divinité, qu'il nomma Jupiter Férétrien.

(1) VARR. IV; DEN. D'HAL. I, 32, et II, 12; OVIDE (Fast. VI), et PLUT. (vie de Numa), attribuent à ce prince l'introduction du culte du feu à Rome sous le nom de Vesta; mais Numa étant Sabin de même que Tatius, le résultat, pour ce que nous affirmons ici, serait identique. Tatius introduisit aussi un dieu guerrier sous la forme d'une lance. Tertullien (Apologet. 24) dit que c'était un dieu des Falisques.

(2) PLUT. in Numa.

(3) OVID. Fast. VI, 295; PLUT. in Rom.; Varro, ap. AUG. de Civit. Dei, IV, 31-36. Cette défense fut long-temps respectée. Tite-Live, dans l'histoire des deux premiers rois, ne parle d'aucune image ni d'aucune statue des dieux.

C'est peut-être à cause de la faveur accordée par ce prince à l'ancienne religion de l'Italie, que lorsque les livres qu'on lui attribuait furent déterrés par une inondation, quatre cents ans après sa mort, le sénat voulut qu'ils fussent livrés aux flammes. Le soin qu'on apporta de les brûler sur un bûcher qu'allumèrent les officiers mêmes qui servaient dans les sacrifices, prouve qu'en les détruisant, on continuait à les respecter (1). Quoi qu'il en soit de ce fait par-

(1) TIT.-LIV., XL, 29. Il dit expressément que le préteur qui, en affirmant par serment que ces livres étaient dangereux pour la religion, décida le sénat à les faire brûler, ne les trouvait tels que parce qu'ils étaient contraires au culte établi. Or ce ne pouvait être comme incrédules qu'ils étaient en contradiction avec ce culte; c'était comme contenant des doctrines ou des formules sacerdotales. « Orphée, dit Clavier (I, 86), avait, à l'exemple des prêtres égyptiens ses maîtres, une doctrine secrète qu'il ne communiquait qu'à des disciples choisis, et après de longues épreuves. Ce fut sans doute cette doctrine qui, énoncée dans les écrits qu'on trouva au tombeau de Numa, scandalisa tellement les pontifes romains, qu'ils ordonnèrent de les brûler. Il est très-probable en effet que Numa connaissait cette doctrine secrète d'Orphée, etc. » L'ensemble de l'hypothèse est fort hasardé; mais elle a ceci de vraisemblable, qu'en



ticulier, le culte rétabli à Rome après Romulus, par Tatius ou Numa, était manifestement celui que professaient toutes les nations asservies par les prêtres (1).

Dans l'histoire de Tullus Hostilius, éclate, en traits non méconnaissables, la rivalité de la royauté et du sacerdoce. Mais ce n'est point en favorisant la religion grecque aux dépens de celle de l'Étrurie, c'est en cherchant à s'emparer des forces mystérieuses de cette dernière, que le troisième roi de Rome paraît avoir voulu résister au pouvoir spirituel. Il se déclare l'émule des prêtres toscans : il prétend pénétrer les secrets de leur magie; il dérobe leurs conjurations (2) pour évoquer la fou-

---

supprimant le nom fabuleux d'Orphée pour y substituer celui de doctrine Orphique, elle implique que la doctrine de Numa était une doctrine de prêtres.

(1) Denys d'Halicarnasse ajoute que Tatius honorait des dieux dont il n'était pas facile d'exprimer les noms en grec. Cette observation prouve la différence des deux espèces de divinités.

(2) Ces conjurations avaient été révélées à Numa par Picus et par Faune, après qu'Égérie l'eut averti de les garrotter. Elles avaient l'art de forcer les dieux à faire connaître leur volonté par les éclairs et le vol des oi-

dre à leur manière; et ils le punissent en attribuant sa mort à quelque omission sacrilège dans les redoutables cérémonies qu'il avait essayées d'une main profane (1). Tarquin l'Ancien (2) repousse plus directement

---

seaux, signes que les mortels vulgaires n'obtenaient que par une faveur que les dieux pouvaient leur refuser. (NIEBUHR, I, 167.)

(1) « Tradunt volentem commentarios Numæ, quum ibi quædam occulta solennia sacrificia Jovi Elicio facta invenisse, operatum his sacris se abdidisse: sed non rite initum aut curatum id sacrum esse: nec solum ullam ei oblatam cœlestium speciem, sed ira Jovis sollicitati prava religione fulmine ictum cum domo conflagrasse. » (TIT. LIV. I, 31.)

(2) La tradition fait de Tarquin l'Ancien le petit-fils d'un fugitif de Corinthe. Elle raconte que son aieul Démarate, de la race des Bacchiades, voyant sa famille opprimée par la tyrannie des Cypselides, avait cherché un asile en Étrurie vers la 30<sup>e</sup> olympiade, et y avait amené plusieurs artistes grecs. (PLINE, Hist. NAT., XXXV, 3-5; STRAB. V.) En effet, quelques années après l'expulsion des rois, des artistes grecs étaient établis à Rome, et deux d'entre eux, Damophile et Gorgasus, travaillèrent à la décoration d'un temple de Cérés. (PLIN. *ibid.* 12; DEN. D'HAL. VII, 17; TACIT. ANNAL. II, 9.) Les 170 ans pendant lesquels, suivant Varron, les Romains n'eurent point de simulacres, finissent précisément sous



la religion étrusque, pour introduire l'esprit de la religion grecque. Il appelle à Rome des familles grecques de toutes les parties de l'Italie où elles s'étaient réfugiées (1). Il ordonne la construction d'un temple de Jupiter sur le mont Tarpéien; son fils l'achève, et comme il y avait sur cette colline plusieurs autels érigés à des divinités italiques, on les en expulse solennellement (2). Ainsi, comme nous l'avons dit en

---

le règne de Tarquin l'Ancien, puisque, d'après la chronologie Varronienne, ce prince mourut l'an de Rome 175; et nous apprenons de Pline (Hist. Nat., XXV, 12 et 45) qu'il avait fait placer dans le Capitole une statue de Jupiter, et dans un autre temple une statue d'Hercule. Il y a dans Tertullien un passage qui indique que les Romains avaient conservé le souvenir de cette révolution: «Etsi a Numa concepta est curiositas superstitiosa, nondum tamen aut simulacris aut templis res divina apud Romanos constabat, frangi religio et pauperes ritus, ac nulla Capitolia certantia cœlo, sed temeraria de cœspite altaria, et vasa adhuc Samia et nidor ex illis, et Deus ipse nusquam. Nondum enim tunc ingenia Græcorum atque Tuscorum fingendis simulacris urbem inundaverunt.» (Apolog., cap. 25.)

(1) Notamment de Véliuri, colonie grecque. SUET. in Augusto.

(2) Le passage de TITE-LIVE (1; 55) prouve clairement

commençant ce chapitre, Rome naissante vit lutter dans ses murs les deux espèces de polythéisme. L'ensemble de la lutte nous échappe, mais d'incontestables détails la trahissent.

Cette lutte dut avoir ses vicissitudes et ses intervalles. Les rivalités des rois et des prêtres engagèrent probablement les premiers, tantôt à chercher contre les seconds des appuis dans les étrangers qu'ils accueillaient et qui leur apportaient l'esprit anti-sacerdotal de la Grèce, tantôt à négocier avec des rivaux toujours à craindre. Romulus avait fait venir des pontifes d'Étrurie, afin d'apprendre d'eux les rites nécessaires pour concilier aux villes nouvellement fondées la protection des dieux (1). Tarquin l'Ancien, malgré son anathème contre les dieux d'Italie, emprunta des Toscans leurs

---

la révolution opérée dans la religion par les Tarquins: «Tarquinius (superbus) Jovis templum in monte Tarpeio reliquit. Tarquinius ambos, patrem vovisse, filium perfecisse. Et ut libera a cæteris religionibus area esset, et tota Jovis templique ejus..... exaugurare fana sacellaque statuit, quæ aliquot ibi a Tatio rege consecrata inaugurataque fuerant.»

(1) PLÛTARCH. in Romulo.



jeux sacrés et quelques cérémonies religieuses (1); et son fils, dédaigneux d'abord des livres sibyllins, rendit ensuite un solennel et barbare hommage (2) à ces feuilles recueillies par des devins étrusques et dépositaires des destins de Rome (3).

Ce qui paraît avoir mis un terme à cette oscillation des deux cultes, et déterminé la victoire en faveur du polythéisme grec, c'est l'expulsion des rois et l'établissement de la république. Chose singulière! cette révolution fut probablement l'ouvrage des prêtres; elle tourna contre eux. Sans elle les pontifes se seraient vraisemblablement coalisés avec les monarques. Les premiers auraient fait recevoir, par les seconds, leurs dogmes et leurs rites, en prêtant à leur empire temporel une sanction sacrée: mais la liberté politique, quelque différente qu'elle fût chez les anciens de ce que nous nommons liberté dans nos temps modernes, opposa une puissante barrière aux empiètements

(1) TIT.-LIV. I, 35-38.

(2) Il fit coudre dans un sac et jeter à la mer un Romain qui avait donné ces livres à copier. DEN. D'HAL. IV.

(3) DEN. D'HAL. IV, 14.

du pouvoir sacerdotal. Les gouvernements populaires, ou même les aristocraties qui appellent beaucoup d'individus à la participation des affaires, balancent, par les intérêts de ce monde, l'autorité spirituelle. Le despotisme, versant à grands flots sur ses esclaves tous les malheurs et tous les opprobres, les met à la merci de quiconque leur promet un asile ailleurs; à moins que le despotisme, habile à tout avilir, n'avilisse aussi la religion; mais ceci n'arrive que chez les nations très-corrompues, et par un concours de circonstances heureusement assez rares (1).

Sans doute, les expéditions militaires des Romains contribuèrent aussi à diminuer l'autorité des prêtres. Un auteur français remarque avec raison que si le règne guerrier de Tullus Hostilius n'eût succédé immédiatement au règne pacifique de Numa, la superstition la plus grossière aurait pesé sur Rome naissante. L'esprit guerrier seul n'aurait pas sauvé Rome. Les Scandinaves, plus belliqueux que les Romains, ont, à une époque tardive à la vérité, subi le joug des prêtres.

(1) V. t. I, p. 60, 2<sup>e</sup> édition.



Sans la liberté, Rome pacifique eût éprouvé la même destinée que les Égyptiens; Rome guerrière, avec les différences que les climats entraînent, la même destinée que les Scandinaves. Ce qui le prouve, c'est que toutes les réformes qui décidèrent du génie et de la tendance de la religion romaine, eurent lieu dans le siècle qui suivit l'abolition de la royauté.

Les dieux prirent alors des formes plus élégantes. En adoptant la figure humaine, ils se dégagèrent des monstruosité dont l'esprit symbolique, enté sur le fétichisme, les surcharge (1). Les pénates, par exemple, au lieu d'être des vases informes, entourés de serpents, furent des adolescents armés de lances (2). Alors aussi furent supprimés les sacrifices humains (3). Junius Brutus remplaça les en-

(1) CREUTZ. II, 315.

(2) CREUTZ. *ib.*

(3) La suppression des sacrifices humains est attribuée à Hercule, dans toutes les traditions italiques. Il tua Faunus, qui immolait des hommes. (PLUTARCH. *Parallel. Min.* n° 35.) Il expliqua aux Sabins le sens d'un oracle, sur la foi duquel ils offraient aux dieux des victimes humaines, et il les fit renoncer à cette pratique. (DEN. D'HAL. I, 14; STEPH. Byz. in *Agropy.*) Il est évident que le nom

fants immolés à Larunda par des têtes de pavots, et les trente sexagénaires qu'on jetait

d'Hercule est ici un nom générique; ce héros occupe sans cesse la première place dans toutes les légendes latines. Il intervient dans des événements ou dans des fables qu'on racontait en Grèce sans faire aucune mention de lui; son souvenir s'entremêle à beaucoup de rites et d'institutions du culte romain. On offrait annuellement à Rome un sacrifice avec des cérémonies purement grecques, en mémoire d'une tradition relative à Hercule (DEN. D'HAL. I, 9, et VI, 1), et les seules familles sacerdotales qui existassent dans cette ville lui étaient consacrées. (DEN. D'HAL. VIII.) Denys d'Halicarnasse nous parle de vestiges de temples et d'autels en son honneur, antérieurs à la fondation de Rome, et sur le lieu même où elle fut construite (*id. ib.*). Nous pensons donc que le nom d'Hercule était la désignation collective de plusieurs des colonies grecques. Cette conjecture s'accorde très-bien avec l'influence de ces colonies, et quand Denys d'Halicarnasse (*ib.*) nous dit qu'on trouverait à peine dans l'Italie entière un endroit où l'on ne rendît pas à Hercule les honneurs divins, il démontre clairement, ce nous semble, l'universalité de cette influence. Mais en même temps l'abolition des sacrifices humains par les colonies grecques prouve que ces sacrifices tenaient, du moins quant à leur prolongation, à l'esprit sacerdotal. Les colonies grecques n'étaient pas soumises à la puissance du sacerdoce; elles affaiblirent ou détruisirent cette puissance partout où elles pénétrèrent, et les sacrifices humains disparurent avec elle. Une tradition particulière



dans le Tibre, par trente simulacres faits de paille (1). Des jeux solennels furent institués en mémoire de ce triomphe de l'humanité (2). Dès-lors, ces cérémonies ne se renouvelèrent que comme de tristes exceptions, dans des

---

rapporte néanmoins cette abolition, non à Hercule, mais à un vainqueur aux jeux olympiques. Un des compagnons d'Ulysse, jeté sur les côtes d'Italie, ayant violé une jeune fille de Tecmesse, les habitants le lapidèrent. Il devint un mauvais génie, qui mettait à mort tous ceux qu'il rencontrait. Les habitants ayant consulté l'oracle de Delphes, il leur fut commandé d'honorer la mémoire de celui qu'ils avaient tué, en lui consacrant un bois, lui bâtissant un temple, et lui sacrifiant tous les ans une vierge. Ils le firent jusqu'à l'époque où un Lacédémonien, Euthymus, qui avait mérité une statue par ses victoires aux jeux olympiques, ému de pitié et d'amour pour la victime, offrit de combattre le mauvais génie et en fut vainqueur. Alors le sacrifice fut aboli. (ÆLIEN, Var. Hist., VIII, 18; PAUSAN. VI, 6.) On voit que c'est toujours à un Grec que cette abolition est attribuée. Saturne et Ops, dit une autre légende, avaient, dit-on, mangé de la chair humaine : Jupiter avait rejeté ce détestable usage. (MACR. Sat. I, 7; ARNOB. adv. Gent. II; LACTANT. I, 20.) Ops et Saturne sont des divinités italiques; Jupiter est un dieu grec. (V. tom. I, ch. 9.)

(1) OVID. Fast. V; SERV. ad Georg. I, 43; POMP. FEST. VARRO, de ling. lat. VI; DEN. D'HAL. I.

(2) Ludi compitalitii. PIRISC.

circonstances extraordinaires (1); et lors même que de telles circonstances ramènent, par intervalles, cette superstition déplorable, les Romains en détournèrent toujours leurs regards avec horreur. La mort d'un homme, bien qu'ordonnée par les dieux, ne leur paraissait point, comme à d'autres peuples, une occasion de fêtes, mais de lamentations, de deuil et de regrets.

Plutarque, en nous racontant que, dans l'espérance de détourner les calamités que l'incontinence des vestales et les livres sibyllins leur faisaient craindre, les Romains enterrent vivants un Grec et une Grecque, un Gaulois et une Gauloise, ajoute qu'un sacrifice expiatoire était offert tous les ans aux mânes de ces victimes (2). Ovide nie que des rites pareils eussent jamais existé à

---

(1) Les conspirateurs qui voulaient ramener à Rome les Tarquins expulsés s'étaient engagés réciproquement par le sacrifice d'une victime humaine. (PLUT. in vita Public.)

(2) PLUTARCH. Quæst. Rom. n° 83. La même chose eut lieu du temps de César (PLIN. XXVIII, 2); mais il n'en est pas moins positif que ces rites avaient été prohibés à Rome par une loi formelle l'an 655 de cette ville.